



E4740-Direction de l'éducation-Vie des écoles et PEDT

DECISION DU MAIRE N° d.2026.062

**Locaux scolaires de l'école élémentaire Clément Ader de Versailles.
Convention de mise à disposition à titre gratuit et temporaire de locaux communaux au
bénéfice du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la
région Ile-de-France.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 5° ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations de compétences prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2026.458 du 20 mars 2026 donnant délégations de fonctions et de signature aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2026 ;

La ville de Versailles souhaite mettre à disposition les locaux de l'école élémentaire Clément Ader, sise 8 avenue Guichard à Versailles, pour permettre l'organisation des épreuves pratiques du concours interne et de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour la spécialité « Environnement, hygiène », option « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ».

Il convient donc pour la Ville de signer une convention d'occupation desdits locaux avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région Ile-de-France. Cette mise à disposition revêt un caractère gracieux, partiel, temporaire, précaire et non créateur de droits réels.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES DECIDE :

de signer la convention à intervenir entre la ville de Versailles et le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, pour la mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Clément Ader, sise 8 avenue Guichard, pour permettre l'organisation des épreuves pratiques du concours interne et de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et tous les documents s'y rapportant.

Les dates de mise à disposition sont les suivantes, de 7h à 18h30 :

Mercredi 8 juillet 2026
Jeudi 9 juillet 2026
Vendredi 10 juillet 2026